



UP600 TIRAGE MAXI. 600 KN

Treuil hydraulique 600 kN. Conçu pour le tirage d'une câblette dans la pose de câbles de transport souterrains et la réhabilitation de tubes.



CARACTÉRISTIQUES

CABESTANS	2 x Ø 600 mm
DIAM. CÂBLETTE MAXI.	38 mm
DIMENSIONS L x L x H	6545 x 2500 x 2965 mm
POIDS (SANS CÂBLETTE)	11250 kg

TOURET

CAPACITÉ DE CÂBLE ACIER:	
Ø 32 mm	1000 m
Ø 38 mm	700 m

CONFIGURATION

- Cabestans multi-gorge en acier
- Panneau de commande équipé de dispositif électronique intégré DEG 4.0 muni d'un grand écran couleur et d'un port USB
- Capotage métallique
- Contournement de l'instrument électronique (by-pass)
- Dispositif pour la réhabilitation de tubes. Paramétrage de la force maxi. de tirage permettant de garder la force même à vitesse 0 m/min.
- Système de lecture à cellule de charge
- Frein hydraulique négatif d'urgence
- Système de refroidissement de l'huile hydraulique
- Poulie de renvoi
- Enrouleur incorporé avec dispositif de trancannage automatique et touret extractible
- Châssis à essieu rigide tandem, timon réglable et frein de parking manuel adaptés pour remorquage à faible vitesse sur chantier
- Quatre stabilisateurs hydraulique
- Points d'ancrage et de levage

PERFORMANCES DE TIRAGE

TIRAGE MAXI.	600 kN
VITESSE AU TIRAGE MAXI.	4,5 m/min / 5,5 m/min *
VITESSE MAXI.	13,5 m/min
TIRAGE A LA VITESSE MAXI.	150 kN / 160 kN *

MOTEUR

ALIMENTATION	Diesel
PUISSANCE	97 kW / 105 kW *
REFROIDISSEMENT	par liquide
DÉMARRAGE	12 V

DISPOSITIFS OPTIONNELS

- 037 Télécommande filaire. Equipée de Joystick électrique pour contrôler la direction de tirage et potentiomètre pour régulation vitesse. Longueur du câble = 10 m.
- 038.1 Radiocommande. équipée d'écran et de 5 m de câble de back-up.
- 069.5 Imprimante avec accessoires
- 051.3 Système à chenilles motorisées en caoutchouc. Équipé de bêche hydraulique avant, radiocommande pour le contrôle du système à chenilles ainsi que des opérations de tirage de la machine
- 107 OLS - OMAC Link System. Système de Connexion Omac. Géolocalisation GPS + surveillance et diagnostique à distance.

* En conformité avec la directive EC 97/68/CE et ses modifications ultérieures.